

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Vollzug Asylpolitik
Akteure	Girod, Bastien (gp/verts, ZH) NR/CN, Frehner, Sebastian (svp/udc, BS) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

# **Impressum**

## Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Guignard, Sophie

#### **Bevorzugte Zitierweise**

Guignard, Sophie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Vollzug Asylpolitik, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik		
Sozialpolitik		•
Soziale Gruppen		
Asylpolitik		•

# Abkürzungsverzeichnis

SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national

# **Allgemeine Chronik**

# Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE DATUM: 06.06.2019 SOPHIE GUIGNARD Se fondant sur un article du Tages-Anzeiger, le député Frehner (udc, BS) a lancé une initiative parlementaire intitulée «Mesures contre les procédures dilatoires introduites en matière d'asile devant le Tribunal administratif fédéral». L'article relatait les amendes reçues par un avocat du droit d'asile pour avoir usé de mauvaise foi ou de procédés téméraires ayant pour but le ralentissement d'une affaire. Ses amendes de 5'000 francs sont aux yeux du député trop faibles, en regard d'un «business de l'asile» trop lucratif. Il demande alors une augmentation des sanctions pour des cas similaires, faisant monter la somme de l'amende à 10'000 francs et en interdisant l'accès au Tribunal fédéral aux avocates et avocats concernés pendant un à quatre ans.

La CIP-CN a recommandé de ne pas donner suite à l'initiative, reprochant au député Frehner un manque de cohérence entre son titre, texte et développement. La modification légale souhaitée toucherait d'autres domaines judiciaires que celui de l'asile et les membres de la commission ne disposent pas de suffisamment d'éléments pour juger d'un éventuel besoin d'agir. 114 voix au national ont suivi cet avis, contre 65. 1

1) BO CN, 2019, p. 989 ss.; Rapport de la CIP-CN du 12 avril 2019(17.519)